



Envoi au contrôle de légalité le : 13 avril 2023

Publication électronique le : 13 avril 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

**AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ**

(N°2023-94)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** :

**Article 1 :**

D'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 25 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises au rapport et au tableau joints à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'attribuer les subventions pour un montant total de 23 730 €, aux bénéficiaires, pour les 26 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, au titre de l'aide à la diffusion de proximité de spectacles agréés, et conformément aux modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311Q01	65748//93311	Saison culturelle départementale	133 000,00	10 770,00
C03-311Q01	657348//93311	Saison culturelle départementale	285 000,00	12 960,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## AGREMENTS

TITRE	COMPAGNIE	VILLE	DATE DE FIN D'AGREMENT
<b>THEATRE</b>			
Si je t'aime, fais gaffe !	Art d'Être	SAINT-FLORIS	20 mars 2024
Le retour d'Alice	Art d'Être	SAINT-FLORIS	20 mars 2024
La magie des 4 saisons	Art d'Être	SAINT-FLORIS	20 mars 2024
Show, set & match !	Art d'Être	SAINT-FLORIS	20 mars 2024
Bibliotron	Babel Fish Compagnie	RUMINGHEM	20 mars 2024
Exposition bibliochronic	Babel Fish Compagnie	RUMINGHEM	20 mars 2024
Mangez-moi !	Détournoyment	ROUBAIX	20 mars 2024
Bim ! Tchic ! Aaah !	De la Minuscule Mécanique	LILLE	20 mars 2024
Conversations avec petit oiseau ma mère	Des Docks	BOULOGNE-SUR-MER	20 mars 2024
Longues jupes et culottes courtes	L'Estafette	LILLE	20 mars 2024
La vie est absurde	Étrange Été	LILLE	20 mars 2024
Miss	Étrange Été	LILLE	20 mars 2024
L'Atelier de Construction (manuel de montage pour filles et garçons)	Grand Boucan	LILLE	20 mars 2024
Seuls les arbres pleurent toujours	Lazlo	TOURCOING	20 mars 2024
Macha	Lazlo	TOURCOING	20 mars 2024
Au Nord du Nord	Collectif Métalu A Chahuter	HELLEMMES-LILLE	20 mars 2024
La Tournée des Im[poste]urs	Noutique	BETHUNE	20 mars 2024
<b>MUSIQUE</b>			
Clarinotes	Nord Music	BILLY-BERCLAU	20 mars 2024
Le Petit Chaperon Rouge	Nord Music	BILLY-BERCLAU	20 mars 2024
Au fil des notes	Nord Music	BILLY-BERCLAU	20 mars 2024
Les Solistes d'Opal Sinfonietta	Opal Sinfonietta	BOULOGNE-SUR-MER	20 mars 2024
Ciné-concert « Charlot musicien »	Opal Sinfonietta	BOULOGNE-SUR-MER	20 mars 2024
Opérette en Campagne	Opal Sinfonietta	BOULOGNE-SUR-MER	20 mars 2024
Orchestre Opal Sinfonietta en concert	Opal Sinfonietta	BOULOGNE-SUR-MER	20 mars 2024
<b>DANSE</b>			
Cabane	Cabane	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	20 mars 2024

\* 2 500 € montant maximal par spectacle

Annexe 2

TABLEAU DES DOSSIERS DE DEMANDES DE DIFFUSION DE PROXIMITE (musique - danse - lyrique - théâtre)

COMMISSION THEMATIQUE "EDUCATION, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE" DU 6 MARS 2023

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE- DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EUROS)
ARRAGEOIS	Arras 3	Communauté Urbaine d'Arras	ACHICOURT	Commune	Commune	<i>B.I.L.A. Bureau d'Interprétation de la Langue des Arbres</i> par la Compagnie l'Arrêt Création, le 18 mai 2023	Théâtre	2 500 €	30%	750 €
ARTOIS	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys, Romane	AUCHEL	Commune	Commune	<i>Respirer (douze fois)</i> par la Compagnie du Créac'h, le 5 mai 2023	Théâtre	2 835,92 €	30%	850 €
	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys, Romane	AUCHEL	Commune	Commune	<i>Longues jupes et culottes courtes</i> par la compagnie l'Estafette, les 23 et 24 mars 2023	Théâtre	4 665 €	30%	1 400 €
	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys, Romane	AUCHEL	Commune	Commune	<i>Le Petit Chaperon Rouge</i> par Nord Music, le 28 mars 2023	Musique	1 300 €	30%	390 €
	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys, Romane	DIVION	Commune	Commune	<i>Hills of Artois</i> par la Comédie de Béthune, le 25 novembre 2022	Théâtre	896,75 €	30%	270 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys, Romane	LA COUTURE	Commune	Commune	<i>Hills of Artois</i> par la Comédie de Béthune, le 18 novembre 2022	Théâtre	738,50 €	30%	220 €
AUDOMAROIS	Aire-sur-la-Lys	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer	AIRE-SUR-LA-LYS	Office Culturel d'Aire-sur-la-Lys	Association	<i>P.I.E.D #format de poche</i> par la Compagnie la Ruse, le 28 octobre 2022	Danse	2 563,48 €	30%	770 €
	Aire-sur-la-Lys	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer	AIRE-SUR-LA-LYS	Office Culturel d'Aire-sur-la-Lys	Association	<i>Hills of Artois</i> par la Comédie de Béthune, le 17 mars 2023	Théâtre	527,50 €	30%	160 €
	Fruges	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer	FLÉCHIN	Association l'Arrêt Création	Association	<i>L'Arbre à sang</i> par la Comédie de Béthune, le 4 février 2023	Théâtre	738,50 €	30%	220 €
	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer	HELFAUT	Comité des Fêtes d'Helfaut	Association	<i>Saphir</i> par la Troupe Métronome, le 26 février 2023	Théâtre	3 692,50 €	30%	1 110 €

<b>BOULONNAIS</b>	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	BOULOGNE-SUR-MER	Association Lions Club de Boulogne Val de Liane	Association	Concert par l'Association Opal Sinfonietta, le 5 mai 2023	Musique	3 100 €	30%	<b>930 €</b>	
	Desvres	Communauté de Communes de Desvres-Samer	DESVRES	Commune	Commune	AAHHH par le Collectif des Baltringues, le 9 février 2023	Théâtre	1 833,20 €	30%	<b>550 €</b>	
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Ecoute à mon oreille par la Compagnie du Créac'h, le 17 février 2023	Théâtre	2 305,06 €	30%	<b>690 €</b>	
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Brassens avec nous, un petit coin de paradis par l'Association Si Bécarré, le 11 mars 2023	Musique	900 €	30%	<b>270 €</b>	
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	LE PORTEL	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'Association Opal Sinfonietta, le 4 mars 2023	Musique	8 400 €	30%	<b>2 500 €</b>	
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	OUTREAU	Commune	Commune	Dormir, rêver peut-être ? par la Compagnie Nathalie Cornille, le 7 février 2023	Danse	2 535,80 €	30%	<b>760 €</b>	
	Desvres	Communauté de Communes de Desvres-Samer	VIEIL MOUTIER	Commune	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 23 septembre 2023	Musique	5 275 €	30%	<b>1 580 €</b>	
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMILLE	Commune	Commune	Gospel Team par En Nord Massif, le 11 mars 2023	Musique	3 290 €	30%	<b>990 €</b>	
<b>CALAISIS</b>	Calais 2	Communauté de Communes Pays d'Opale	ARDRES	Commune	Commune	Gospel Team par En Nord Massif, le 4 décembre 2022	Musique	2 590 €	30%	<b>780 €</b>	
<b>LENS-HENIN</b>	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	DROCOURT	Commune	Commune	Les femmes ont-elles une âme ? Par la compagnie l'Embardée, le 4 mars 2023	Théâtre	1 100 €	30%	<b>330 €</b>	
	Hénin-Beaumont 1	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	HÉNIN-BEAUMONT	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 15 octobre 2023	Musique	5 169,50 €	30%	<b>1 550 €</b>	
	Hénin-Beaumont 1	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	HÉNIN-BEAUMONT	Association Centre d'Animation Culturelle l'Escapade	Association	Bienvenue à Chicon-la-Vallée par la Compagnie La Voyette, le 13 avril 2023	Théâtre	2 600 €	30%	<b>780 €</b>	
	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	HÉNIN-BEAUMONT	Association Centre d'Animation Culturelle l'Escapade	Association	Respirer (douze fois) par la Compagnie du Créac'h, les 2 et 3 février 2023	Théâtre	6 073,30 €	30%	<b>1 820 €</b>	
	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	NOYELLES-GODAULT	Comité intersociétés Fêtes Noyelles-Godault	Association	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 25 mars 2023	Musique	5 169,50 €	30%	<b>1 550 €</b>	
<b>MONTREUILLOIS-TERNOIS</b>	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	CAMIERS	Commune	Commune	Les 60 et vous par la Troupe Métronome, le 12 novembre 2023	Musique	5 275 €	30%	<b>1 580 €</b>	
	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	ÉTAPLES-SUR-MER	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'Association Opal Sinfonietta, le 22 janvier 2023	Musique	3 100 €	30%	<b>930 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL DIFFUSION DE PROXIMITE</b>										<b>23 730 €</b>	
<b>Subvention de fonctionnement aux associations : 10 dossiers</b>											<b>10 770 €</b>
<b>Subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales : 16 dossiers</b>											<b>12 960 €</b>
<b>12 dossiers en musique</b>											<b>14 160 €</b>
<b>2 dossiers en danse</b>											<b>1 530 €</b>
<b>12 dossiers en théâtre</b>											<b>8 040 €</b>
											<b>23 730 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

**RAPPORT N°29**

Territoire(s): Tous les territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 MARS 2023**

#### **AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ**

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour poser la culture comme un pilier de l'émancipation et de l'égalité réelle : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le dispositif de diffusion de proximité se décline suivant les règles suivantes :

- encourager chaque habitant, notamment ceux qui sont peu mobiles ou résident dans des territoires, urbains ou ruraux, faiblement couverts par des acteurs culturels, à découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper pour

exercer pleinement l'ensemble de ses droits civiques, grâce à une médiation culturelle adaptée et une offre artistique qualitative et de proximité ;

- promouvoir la diffusion, dans les lieux non équipés du territoire départemental, de spectacles techniquement légers, soutenus par le Département du Pas-de-Calais (aide à la production ou agrément) en favorisant la mise en place de saisons artistiques. Le Département est, dans ce cadre, particulièrement attentif au projet global (spectacles diffusés couplés à des médiations et actions culturelles) ;
- valoriser les créations ayant lieu dans le Pas-de-Calais et soutenues directement ou indirectement par le Département ;
- chaque commune bénéficie d'un quota unique annuel de 6 000 €, toutes disciplines artistiques confondues, dans la limite maximale de 2 500 € par spectacle programmé ;
- un taux unique d'agrément de 30% se rapportant au montant TTC :
  - o des cachets ou salaires de l'équipe artistique et technique ;
  - o des défraiements (hébergement et repas éventuels) ;
  - o des déplacements des artistes, techniciens, etc. ;
  - o du transport des décors ;
- les coûts techniques ne doivent pas être supérieurs à 50% de la cession ; ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes, etc.).

A cet effet, le Département peut accorder un agrément à différents spectacles de musique, de danse et de théâtre, au vu de la qualité artistique des projets proposés et de leur intérêt et capacité à être diffusés sur le territoire départemental, permettant ainsi aux organisateurs (collectivités, associations ou structures culturelles agissant par délégation des communes) de bénéficier d'un accompagnement financier du Département au titre de la diffusion de proximité.

La qualité des spectacles présentés est évaluée selon le choix de mise en scène, la scénographie, les auteurs et textes adaptés (valeurs de la République, émancipation citoyenne). Le Département veille par ailleurs au statut professionnel, à la rémunération et aux conditions de travail des artistes.

L'agrément de spectacles de petites formes et adaptables est favorisé afin d'en assurer la diffusion dans tous types de lieux dont, notamment, ceux qui ne sont pas ou faiblement équipés techniquement (médiathèque, collèges, salles des fêtes, centres sociaux...). Le Département est également attentif aux propositions destinées à un public spécifique (petite enfance, adolescents, personnes âgées...) tout comme aux spectacles aidés à la création et/ou coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département.

L'accompagnement financier du Département du Pas-de-Calais au titre de la diffusion de proximité est fixé au taux unique de 30 % (arrondi à la dizaine d'euros la plus proche) pour une durée d'un an, à compter de la date d'adoption en Commission permanente.

Ce taux est à rapporter au montant TTC des cachets et des frais d'approche (déplacement, hébergement, restauration) de l'équipe artistique et technique du spectacle précisé dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes...).

Il vous est précisé que, dans le domaine musical, seul le cachet individuel sera pris en compte, en excluant les frais techniques.

Dans le cadre de ce dispositif, 25 demandes d'agrément de spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, reprises dans le tableau ci-joint, m'ont été transmises.

Par ailleurs, des organisateurs de spectacles ayant signé des engagements pour des productions ou des ensembles agréés, repris dans le tableau ci-annexé, m'ont sollicité à l'effet d'étudier leurs demandes de subvention. Au vu de ces demandes, 26 projets pourraient être retenus, pour un montant de 23 730 €, au titre de la diffusion de proximité.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 25 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires pour les 26 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant de 23 730 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311Q01	65748//93311	Saison Culturelle Départementale	133 000,00	19 000,00	10 770,00	8 230,00
C03-311Q01	657348//93311	Saison Culturelle Départementale	285 000,00	285 000,00	12 960,00	272 040,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY